

Nouveau réseau virtuel des entreprises en électricité

Êtes-vous un fabricant canadien de matériel électrique ou un fournisseur canadien de services? Si c'est le cas, vous êtes invité à vous joindre – gratuitement – au Réseau virtuel du commerce en matériel et en services pour la production d'électricité.

Le Réseau regroupe des organismes désireux de favoriser la compétitivité du secteur canadien du matériel et des services de production d'énergie électrique à l'échelle internationale. On y trouve des entreprises privées, des sociétés de services publics, des associations, des gouvernements provinciaux et divers ministères fédéraux, dont le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Industrie Canada et Ressources naturelles Canada.

Ensemble, ces organismes mettent sur pied des activités et des événements commerciaux et exercent une influence sur les politiques de façon à promouvoir le secteur.

Avantages pour les membres

Les membres du Réseau bénéficient d'avantages multiples : ils reçoivent par voie électronique des études de marché à jour, des renseignements sur des appels d'offres choisis et des renseignements propres au secteur dès que les missions du Canada à l'étranger les mettent à leur disposition. Ils peuvent en outre présenter leurs commentaires sur les projets de politiques et entrer en contact avec d'autres sociétés canadiennes travaillant dans ce secteur.

Les entreprises ont ainsi l'occasion de se faire mieux connaître, en apparaissant d'abord dans la liste des membres du Réseau, accessible au site Web de

l'équipe sectorielle (<http://strategies.ic.gc.ca/electrical>), puis dans la liste de distribution du courrier électronique du Réseau.

Le site Web de l'équipe sectorielle renferme des renseignements généraux sur le secteur au Canada, la liste des activités et des événements commerciaux et des liens utiles vers d'autres sites dans ce secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour s'inscrire gratuitement, communiquer avec M. Dale Forbes, Industrie Canada, tél. : (613) 952-4164, téléc. : (613) 941-2463, courriel : forbes.dale@ic.gc.ca

Le MAECI centralise l'information sur l'accès aux marchés

La Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) offre maintenant

un service de renseignements sur les taux tarifaires étrangers et l'accès aux marchés correspondants à partir d'une source centrale.

Ce service consiste à donner de l'information sur les taux tarifaires visant presque tous les produits et les services qu'exporte le Canada dans les pays suivants : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Corée du Sud, États-Unis, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Union européenne (15 pays membres) et Vietnam.

Des renseignements plus généraux sont également disponibles pour les autres pays.

Pour obtenir des précisions sur ce service, communiquer avec la Direction des droits de douane et de l'accès aux marchés (EAT) du MAECI, tél. : (613) 944-5070/1569; téléc. : (613) 944-4840; courriel : eat.extott@extott14x400.gc.ca

Aide financière *(Suite de la page 3)*

connaissances et son savoir-faire. Une de ses fonctions principales est de faire office d'entrepreneur principal, au nom d'un exportateur canadien, dans le cadre d'un marché international. La CCC aide les entreprises à préparer des soumissions et des propositions, examine des soumissions, prépare des offres pour des acheteurs étrangers, négocie et gère des marchés et s'occupe de la facturation et des paiements.

Le PDME est un mécanisme de soutien qu'administrent conjointement le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Industrie Canada. Un de ses quatre grands volets, Soumissions pour projets d'immobilisations, fournit une aide financière pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, remboursable lorsque l'entreprise obtient le contrat.

Cette aide est accordée notamment sous forme d'indemnité de déplacement quotidienne, d'un remboursement de 50 % du coût d'un billet d'avion, du remboursement des coûts de services externes (par exemple, la traduction) ou des coûts liés à l'obtention d'une garantie de soumission ou d'une garantie de bonne exécution. La préférence est accordée aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel se situe entre 250 000 \$ et 10 millions de dollars.